

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 6 avril 2020, à 19 :30 heures, à huis clos par vidéoconférence.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse
Sarah McAlden, conseillère
Chantal St-Martin, conseillère
Patrice Boislard, conseiller
Chantal Nault, conseillère
Stéphane Gauthier, conseiller
Sylvain Proulx, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, DG

A- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

La séance est ouverte par madame la mairesse Nathacha Tessier à 19:45 heures et madame Nathalie Lemoine, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

RÉSOLUTION 110.04.2020

B- ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE PAR VIDÉOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sarah McAlden,**

EN CONSÉQUENCE, il est résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adopté

RÉSOLUTION 111.04.2020

C- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour est adopté tel que présenté et l'item Varia demeure ouvert.

Adopté.

RÉSOLUTION 112.04.2020

D- ADOPTION DES COMPTES

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Adopté de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'adopter les comptes tels que présentés pour le bordereau de dépenses au 2 avril 2020 au montant de 484 264.45 \$.

Adopté.

RÉSOLUTION 113.04.2020

E- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 2 ET 25 MARS 2020

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 2 mars 2020.

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé Patrice Boislard,**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 25 mars 2020 en apportant des précisions à la résolution 104.04.2020 qui aurait dû se lire comme suit :

***OFFRE D'ACHAT POUR L'IMMEUBLE PORTANT LE
NUMÉRO DE LOT 5 154 907***

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se porter acquéreur de l'immeuble portant le numéro de lot 5 154 907 dans le cadre de son projet d'aménagement d'une nouvelle caserne incendie et hôtel de Ville;

Un vote est demandé : 4 pour et 2 contre

ATTENDU QUE Monsieur le conseiller Stéphane Gauthier demande à inscrire son désaccord.

ATTENDU QUE Monsieur le conseiller Sylvain Proulx demande à inscrire son désaccord suite au refus de madame la mairesse Nathacha Tessier de répondre à sa question afin d'éclaircir le sujet.

ATTENDU QUE Madame la mairesse Nathacha Tessier rappelle aux conseillers les démarches réalisées :

- ✓ 8 Janvier 2020 - Monsieur le conseiller Sylvain Proulx demande à réviser l'offre pour le lot 5 154 907. Un mandat est donné à l'architecte pour évaluer les coûts.
- ✓ 10 Février – Invitation au comité caserne. Des discussions sur la détermination des besoins de la caserne ont lieu en présence de Mario Vaillancourt, Chantal Nault, Nathacha Tessier et Sarah McAlden.
- ✓ 26 Février - Atelier de travail des élus municipaux : des discussions sont tenues sur le dossier. Messieurs les conseillers Stéphane Gauthier et Sylvain Proulx sont absents.
- ✓ 7 Mars – Invitation à tous les élus pour la visite des lieux et discussion entre les élus présents: Sarah McAlden, Chantal St-Martin, Patrice Boislard, Chantal Nault et Nathacha Tessier.

***Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal St-Martin,***

Il est résolu d'autoriser la mairesse, Madame Nathacha Tessier et la directrice générale, Madame Nathalie Lemoine à signer, au nom de la municipalité, et à présenter en son nom

une offre d'achat au propriétaire de l'immeuble portant le numéro de lot 5 154 907.

Adopté à la majorité.

Adopté.

RÉSOLUTION 114.04.2020

DÉCOMPTE #13 – CONSTRUCTION BUGÈRE – UTEU

ATTENDU QUE des travaux ont dû être effectués à l'usine de traitement des eaux usées dans le cadre du projet de réfection;

ATTENDU QUE Construction Bugère a fait parvenir le décompte #13 au montant de 209 037,83 \$, taxes incluses;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'autoriser madame Nathalie Lemoine, directrice générale, à signer le décompte n°13 présenté par monsieur Pierre Beauchamp, ingénieur, de la firme d'ingénieurs *EXP* en date du 20 mars 2020, et ce, dans le cadre des travaux à l'usine des eaux usées lesquels sont réalisés par l'entrepreneur Construction Bugère inc. et d'autoriser le paiement de la somme de 209 037,83 \$, taxes incluses.

Adopté.

RÉSOLUTION 115.04.2020

OCTROI DE CONTRAT À GÉOTHENTIC – ACHAT DE GPS POUR 10 VÉHICULES MUNICIPAUX

ATTENDU la réception de 3 soumissions pour l'acquisition de localisateur GPS et gestionnaire de flotte qui permet le suivi de véhicules et de camions municipaux;

ATTENDU la recommandation du Comité travaux publics d'acquiescer ce type de système;

ATTENDU QUE l'offre de la firme Géothentic répond aux besoins de la municipalité;

ATTENDU QUE le contrat est d'une durée de 36 mois;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'acquiescer auprès de l'entreprise Géothentic un système de repérage au coût de 12 600 \$ sur 3 ans pour les 10 véhicules ainsi que des frais d'installation de 1 500,00 \$ plus les taxes;

QUE le directrice générale et secrétaire-trésorière, Nathalie Lemoine, atteste avoir les crédits nécessaires au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Adopté.

RÉSOLUTION 116.04.2020

INSTALLATION DE PANNEAUX D'ARRÊT AUX COINS DES RUES ST-FRANÇOIS ET ARTHUR-PÉLOQUIN

ATTENDU une distance de 700 mètres sur la rue St-François, entre les rues Laferté et Gérard-Bergeron, sans panneaux d'arrêt;

ATTENDU QUE le comité des travaux publics recommandent l'installation d'un panneau d'arrêt aux coins des rues St-François et Arthur-Péloquin;

Sur proposition de Patrice Boislard,

Appuyé de Stéphane Gauthier,

Il est résolu d'installer un panneau d'arrêt aux coins des rues St-François et Arthur-Péloquin dans toutes les directions.

Adopté.

RÉSOLUTION 117.04.2020

MANDAT POUR L'ANALYSE D'UN PROJET D'INSTALLATION D'UN PRESSEUR AUX ÉTANGS

ATTENDU QUE le directeur des services techniques présente un projet d'installation de presseur aux étangs;

ATTENDU QUE cet équipement permet de diminuer la quantité de boues avant le traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités utilisent cet équipement;

ATTENDU QUE le comité de voirie recommande de vérifier la faisabilité d'un tel projet;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu de mandater le directeur des services techniques à préparer un projet de faisabilité d'installation d'un presseur aux étangs.

Adopté.

RÉSOLUTION 118.04.2020

VALVES DE BRANCHEMENTS SANITAIRES – RUE DANIEL

ATTENDU QUE certaines propriétés de la rue Daniel présentent des problèmes reliés au système sanitaire par l'absence de valve;

ATTENDU QUE le comité de voirie recommande d'ajouter des valves de branchements sanitaires au besoin;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu ce qui suit :

QU'une valve pour les branchements sanitaire soit installée à la demande.

QUE l'achat de la pièce et les travaux d'excavation soient assumés par la municipalité.

QUE le terrassement soit sous la responsabilité du citoyen.

Adopté.

RÉSOLUTION 119.04.2020

DEMANDE DE PRIX POUR L'ACHAT D'UNE NIVELEUSE MULTIFONCTIONS

ATTENDU QUE le service des travaux publics recommande la maximisation du tracteur;

ATTENDU QU'une niveleuse mutlifonctions pourrait servir aux chemins de gravier;

ATTENDU QUE l'achat de cet équipement requiert un investissement d'environ 20 000 \$;

ATTENDU QUE le comité de voirie recommande l'achat d'une niveleuse multifonctions pour le tracteur New Holland;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de faire l'acquisition d'une niveleuse multifonctions pour le tracteur New Holland.

Adopté.

RÉSOLUTION 120.04.2020

OCTROI DES MANDATS D'INGÉNIERIE POUR LE 7^E RANG

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées à xx firmes pour la confection des plans et devis, surveillance de chantier pour des travaux de réfection de voirie du 7^e rang;

ATTENDU QUE la firme Avizo présente la soumission la plus basse conforme au coût de 26 320 \$ plus les taxes applicables pour la surveillance complète;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'octroyer le mandat d'ingénierie à la firme Avizo pour les plans et devis et surveillance de chantier des travaux de voirie du 7^e rang pour un montant de 26 320 \$ plus les taxes applicables avec l'option de surveillance complète.

Adopté

RÉSOLUTION 121.04.2020

OCTROI DES MANDATS D'INGÉNIERIE POUR WATKINS

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées à xx firmes pour la confection des plans et devis, surveillance de chantier pour des travaux de réfection de voirie de la route Watkins;

ATTENDU QUE la firme Avizo présente la soumission la plus basse conforme au coût de 18 260 \$ plus les taxes applicables pour la surveillance complète;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'octroyer le mandat d'ingénierie à la firme Avizo pour les plans et devis et surveillance de chantier des travaux de voirie de la route Watkins au montant de 18 260 \$ plus les taxes applicables avec l'option de surveillance complète.

Adopté

RÉSOLUTION 122.04.2020

POURSUITE DU PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE : RÈGLEMENTS ET DÉROGATION MINEURE

ATTENDU QU'en vertu de l'arrêté 2020-008 du 22 mars 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal est suspendue ou remplacée;

ATTENDU QUE le conseil peut choisir de continuer le processus d'adoption de certains règlements ou dérogations mineures prioritaires ;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation est remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public;

ATTENDU QUE l'avis public doit inclure les éléments suivants :

- décrire le projet qui devait faire l'objet d'une assemblée, mais qui fait plutôt l'objet d'un appel de commentaires écrits;
- préciser l'adresse Web à laquelle une présentation détaillée du projet est diffusée;
- indiquer que toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pour une période de 15 jours suivant la publication de l'avis.

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de continuer le processus d'adoption des règlements ou dérogations mineures prioritaires seulement et permettre une consultation écrite selon les dispositions énoncées en préambule.

Adopté.

RÉSOLUTION 123.04.2020

ADOPTION DU RÈGLEMENT 638-20

CONSIDÉRANT l'adoption par la Municipalité du règlement de zonage 620-19 le 2 décembre 2019;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement de zonage 620-19 le 24 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE des erreurs et des normes susceptibles d'interprétation se sont glissées dans le règlement;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 3 février 2020 avec effet de gel;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement numéro 638-20;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation publique le 2 mars 2020;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'adopter le règlement numéro 638-20 amendant le règlement de zonage 620-19.

Adopté.

RÉSOLUTION 124.04.2020

ADOPTION DU RÈGLEMENT 639-20

CONSIDÉRANT l'adoption par la Municipalité du règlement de lotissement 621-19 le 2 décembre 2019;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement de lotissement 621-19 le 24 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications aux opérations cadastrales prohibées;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 3 février 2020 avec effet de gel;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement numéro 639-20 le 3 février 2020;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation publique le 2 mars 2020;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'adopter le règlement numéro 639-20 amendant le règlement de lotissement 621-19.

Adopté.

TOURNOI DE PICKELBALL – DEMANDE D'EMPLACEMENT

Reporté.

RÉSOLUTION 125.04.2020

OCTROI DU BUDGET FÊTE NATIONALE 2020

ATTENDU les activités dans le cadre de la Fête Nationale ont été planifiées par le comité de la fête;

ATTENDU QU'un budget de 25 000 \$ est prévu;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'octroyer un montant de 25 000 \$ pour la préparation des activités de la Fête Nationale.

Adopté.

RÉSOLUTION 126.04.2020

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #642-20 CONCERNANT LA
DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS
ÉLECTORAUX**

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné le 2 mars 2020 :

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions de l'article 9 de la Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. cE-2-2), le nombre de districts électoraux pour la municipalité de Saint-Germain doit être d'au moins (6) et d'au plus huit (8) :

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de procéder à la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de quinze (15%) ou vingt-cinq (25%) pourcent, selon le cas, au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation.

CONSIDÉRANT QU'après étude des documents et plans déposés par le Service de la représentation électorale Élections Québec en mars 2020 ;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu que soit ordonné et statué le projet de règlement portant le numéro 642-20, que la division du territoire de la municipalité soit la suivante :

ARTICLE 1 : DIVISION EN DISTRICTS

Le territoire de la municipalité de Saint-Germain de Grantham est, par le présent règlement, divisé en 6 districts électoraux :

Avis aux lecteurs :

- La description des limites des districts électoraux a été effectuée selon le sens horaire.

- L'utilisation des mots autoroute, rue, chemin, rang, et voie ferrée sous-entend la ligne médiane de ceux-ci, sauf mention différente.
- L'utilisation de la ligne arrière d'une voie de circulation signifie que la limite du district électoral passe à l'arrière des emplacements dont les adresses ont front sur la voie de circulation mentionnée. Le côté de ladite voie est précisé par un point cardinal.

Les districts électoraux se délimitent comme suit :

District électoral 1 : 597

En partant d'un point situé à la rencontre de la route Ferron et de la limite municipale nord-est, cette limite municipale, le prolongement de la ligne arrière de la rue Sylvestre (côté sud-est), cette ligne arrière, le chemin Yamaska (route 122), la ligne arrière de la rue Beauchesne (côté nord-ouest), le prolongement de cette ligne arrière, la ligne arrière du 8^e rang (côté nord-est), la limite nord-ouest du 312 de ce rang, le 8^e rang, le chemin de Saint-Hyacinthe (route 239), le 10^e rang, la limite municipale sud-est, sud-ouest, nord-ouest et nord-est jusqu'au point de départ.

District électoral 2 : 651

En partant d'un point situé à la rencontre de la route Watkins et de la limite municipale nord-est, cette limite municipale, la limite municipale sud-est, le 10^e rang, le chemin de Saint-Hyacinthe (route 239), le 8^e rang, la limite sud-est du 208 du 8^e rang, le prolongement de la ligne arrière de la rue des Pinsons (côté sud-est), cette ligne arrière, la ligne arrière de la rue Raiche (côté sud-ouest), la ligne arrière de la rue Limoges (côté sud-est), le chemin Yamaska (route 122), la ligne arrière de la rue Sylvestre (côté sud-est), le prolongement de cette ligne arrière et la limite municipale nord-est jusqu'au point de départ.

District électoral 3 : 586

En partant d'un point situé à la rencontre de la rue Beauchesne et du chemin Yamaska (route 122), ce chemin, la ligne arrière de la rue Beauchesne (côtés sud-est et sud-ouest), la ligne arrière de la rue Veilleux (côté sud-est), le prolongement de cette ligne arrière, la rue Taschereau, la rue Laferté, le prolongement de la rue Lemire, cette rue et son prolongement, le 8^e rang, la limite nord-ouest du 312 de ce rang, la ligne arrière du 8^e rang (côté nord-est), le prolongement de la ligne arrière de la rue Beauchesne (côté nord-ouest) et cette ligne arrière jusqu'au point de départ.

District électoral 4 : 577

En partant d'un point situé à la rencontre de la rue Notre-Dame et du chemin Yamaska (route 122), ce chemin, la ligne arrière de la rue Saint-Pierre (côté sud-est), la rue Saint-Édouard, la ligne arrière de cette rue (côté sud-ouest), la ligne arrière de la rue Saint-Pierre (côté sud-est), la ligne arrière de la rue Duff (côté sud-ouest), la rue Notre-Dame, la rue Saint-Félix, la rue Saint-François, la rue Paul-Cardin, le prolongement de la rue Lemire, la rue Laferté, la rue Taschereau, le prolongement de la ligne arrière de la rue Veilleux (côté sud-est), cette ligne arrière, la ligne arrière de la rue Beauchesne (côtés sud-ouest et sud-est) et le chemin Yamaska (route 122) jusqu'au point de départ.

District électoral 5 : 623

En partant d'un point situé à la rencontre de la rue Notre-Dame et de la rue Duff, la ligne arrière de la rue Duff (côté sud-ouest), la ligne arrière de la rue Saint-Pierre (côté sud-est), la ligne arrière de la rue Saint-Édouard (côté sud-ouest), la rue Georges-Dor, la rue Raiche, la ligne arrière de la rue Raiche (côté sud-ouest), la ligne arrière de la rue des Pinsons (côté sud-est), le prolongement de cette ligne arrière, la limite sud-est du 208 du 8^e rang, le 8^e rang, le prolongement de la rue Lemire, cette rue et son prolongement, la rue Paul-Cardin, la rue Saint-François, la rue Saint-Félix et la rue Notre-Dame jusqu'au point de départ.

District électoral 6 : 691

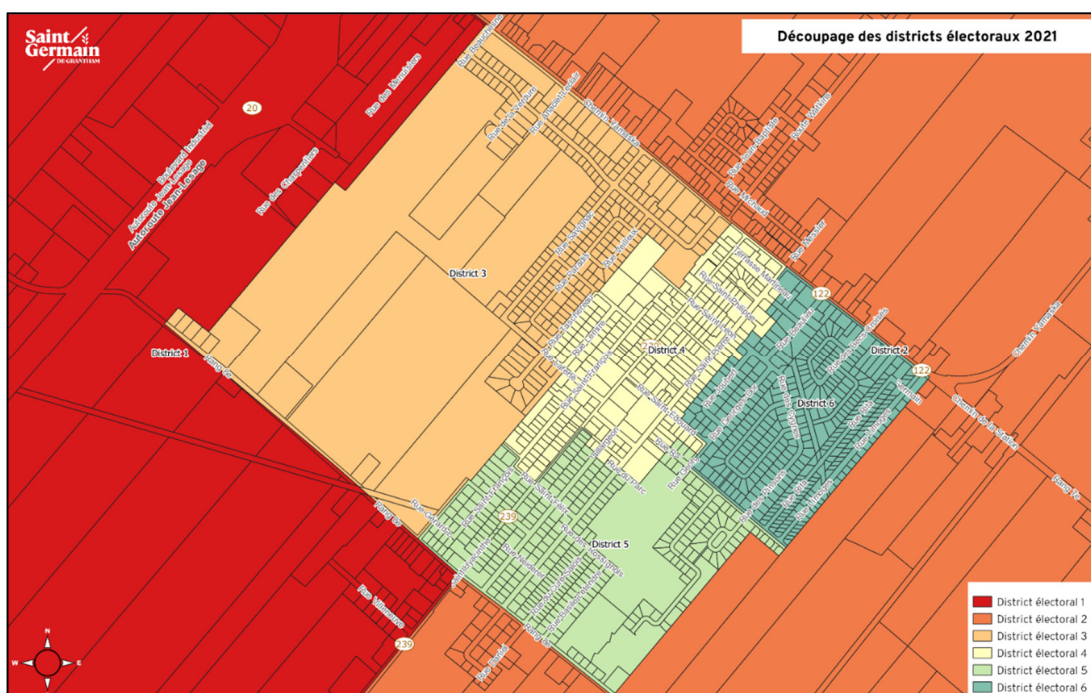
En partant d'un point situé à la rencontre de la rue Saint-Pierre et du chemin Yamaska (route 122), ce chemin, la ligne arrière de la rue Limoges (côté sud-est), la rue Raiche, la rue Georges-Dor, la rue Saint-Édouard et la ligne arrière de la rue Saint-Pierre (côté sud-est) jusqu'au point de départ.

ARTICLE 2 : ABROGATION

Le présent règlement abroge tous les règlements antérieurs relatifs à la division des districts électoraux.

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.



Adopté.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 645-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 637-19 FIXANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, LES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET TAUX D'INTÉRÊT

Monsieur le conseiller Patrice Boislard, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 645-20 modifiant le règlement numéro 637-19 fixant le taux de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et taux d'intérêts;
- dépose le projet du règlement numéro 645-20 modifiant le règlement numéro 637-19 fixant le taux de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et taux d'intérêts.

RÉSOLUTION 127.04.2020

ADJUDICATION DU FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 626-19 AU MONTANT DE 137 500 \$

Date d'ouverture :	6 avril 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	14 avril 2020
Montant :	137 500 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 avril 2020, au montant de 137 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
12 100 \$	2,10000 %	2021
12 500 \$	2,15000 %	2022
12 800 \$	2,25000 %	2023
13 200 \$	2,40000 %	2024
86 900 \$	2,50000 %	2025
Prix : 98,02000		Coût réel : 2,96858 %
2 - BANQUE ROYALE DU CANADA		
12 100 \$	3,28000 %	2021
12 500 \$	3,28000 %	2022
12 800 \$	3,28000 %	2023
13 200 \$	3,28000 %	2024
86 900 \$	3,28000 %	2025
Prix : 100,00000		Coût réel : 3,28000 %
3 - CAISSE DESJARDINS DES CHENES		
12 100 \$	3,43000 %	2021
12 500 \$	3,43000 %	2022
12 800 \$	3,43000 %	2023
13 200 \$	3,43000 %	2024
86 900 \$	3,43000 %	2025
Prix : 100,00000		Coût réel : 3,43000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 14 avril 2020 au montant de 137 500 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 626-19. Ces billets sont émis au prix de 98,02000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté.

RÉSOLUTION 128.04.2020

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 137 500 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 14 AVRIL 2020

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham souhaite emprunter par billets pour un montant total de 137 500 \$ qui sera réalisé le 14 avril 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
626-19	137 500 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 626-19, la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 avril 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 avril et le 14 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	12 100 \$	
2022.	12 500 \$	
2023.	12 800 \$	
2024.	13 200 \$	
2025.	13 500 \$	(à payer en 2025)
2025.	73 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 626-19 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 avril 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté.

RÉSOLUTION 129.04.2020

AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE – SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par

l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCRÉTER QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adopté.

RÉSOLUTION 130.04.2020

DEMANDE DE PROLONGATION POUR L'ÉTUDE DES SOLS – DRUMCO INC.

ATTENDU l'offre d'achat signé le 25 octobre 2019;

ATTENDU QU'une demande pour la prolongation du délai d'achat du terrain jusqu'en septembre 2020 est demandée par Drumco inc.;

ATTENDU QUE la situation de la pandémie COVID-19 fait en sorte que les tests de sol ne peuvent être effectués;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'accorder un délai supplémentaire allant jusqu'au 30 septembre 2020 maximum.

QU'advenant le rétablissement de la situation avant ce nouveau délai, le processus d'achat se poursuivra.

Adopté.

RÉSOLUTION 131.04.2020

PROGRAMME D'EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA : DEMANDE DE MODIFICATION DU TAUX DE POURCENTAGE OFFERT AUX MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE le programme Emplois d'été Canada offre une contribution financière aux employeurs afin de créer des emplois d'été intéressants pour des jeunes âgés entre 15 à 30 ans, tout en renforçant les économies et les collectivités locales;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est en vigueur depuis fort longtemps et que le pourcentage de subvention pouvant être accordé aux municipalités est le même depuis le début de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE les organismes sans but lucratif peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 100% du salaire horaire minimum;

CONSIDÉRANT QUE les employeurs du secteur public peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 50% du salaire horaire minimum;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Canada reconnaît les municipalités enregistrées comme des donataires reconnus;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Brigitte-des-Saults demande l'appui des autres municipalités;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu par le conseil municipal de Saint-Germain-de-Grantham :

- de demander au Gouvernement du Canada une augmentation du pourcentage de financement pour le programme Emplois d'été Canada afin que les municipalités soient admissibles à recevoir le même pourcentage de financement que les organismes sans but lucratif;
- que la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham appui la démarche de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Sault;
- que la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham demande l'appui de toutes les MRC et municipalités du Québec ainsi que de la FQM;
- de demander aux MRC et aux municipalités de transmettre leur appui à la présente demande au député fédéral de leur circonscription.

Adopté.

Madame la conseillère Chantal St-Martin demande si la municipalité a reçu des candidatures pour le MADA. La réponse est négative pour le moment.

Monsieur le conseiller Patrice Boislard mentionne qu'une décision devra être prise concernant les ventes de garage et autres activités à venir.

Monsieur le conseiller Sylvain Proulx demande à qui il doit faire parvenir son compte rendu des rencontres avec les OBNL. Faire parvenir à la directrice générale et à la mairesse. Il demande d'être accompagné par un employé de la permanence. La directrice générale dégagera une personne à ce sujet.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Nathalie Lemoine

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de veto.

Nathacha Tessier, mairesse

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

L'assemblée est levée à 20:24 heures.

Nathacha Tessier
Mairesse

Nathalie Lemoine
Directrice générale